

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-neuf mars à 17 h, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de CHAMPAGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 23/03//2023.

Conseillers en exercice : 62

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, LEFORT *suppléante* FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, CHAUSSAT, FAUCHER.

Pouvoirs : SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, VERDIER à LUQUET L, PIERRON à CHAUSSAT, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à DESGRANGES, ROULLAND à SIMON, GLOMOT à MORANÇAIS.

Excusés : SCHMIDT, D'HULSTER, TRIMOULINARD, LARGE.

Absents : SIMONET B, FONTVIELLE, WELZER, BRUNET.

Secrétaire de séance : Christian ÉCHEVARNE

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
REPRÉSENTATION CCMCA				
1	2023-011	Désignation d'un délégué titulaire au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize & d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Petit Bassin de la Creuse en remplacement de René ROULLAND	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉSIGNE David GRANGE en remplacement de René ROULLAND pour représenter la CCMCA sur ces deux syndicats.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
FINANCES				
2	2023-012	Présentation des comptes de gestion 2022	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE les comptes de gestion 2022 pour les budgets : Principal, Locaux nus, Locaux aménagés, Déchets, La Naute, GEMAPI, Assainissement, SPANC, Vente de carburants.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
3	2023-013	BUDGET PRINCIPAL Présentation du Compte Administratif 2022	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE le compte administratif 2022 du budget principal.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
4	2023-014	BUDGET « LOCAUX NUS » Présentation du Compte Administratif 2022	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE le compte administratif 2022 du budget « Locaux nus ».	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
5	2023-015	BUDGET « LOCAUX AMÉNAGÉS » Présentation du Compte Administratif 2022	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE le compte administratif 2022 du budget « Locaux aménagés ».	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
6	2023-016	BUDGET « DÉCHETS » Présentation du Compte Administratif 2022	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE le compte administratif 2022 du budget « Déchets ».	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
7	2023-017	BUDGET « LA NAUTE » Présentation du Compte Administratif 2022	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE le compte administratif 2022 du budget « La Naute ».	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote																
8	2023-018	BUDGET « GEMAPI » Présentation du Compte Administratif 2022	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOpte le compte administratif 2022 du budget «GEMAPI».	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ																
9	2023-019	BUDGET « ASSAINISSEMENT » Présentation du Compte Administratif 2022	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOpte le compte administratif 2022 du budget «ASSAINISSEMENT».	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ																
10	2023-020	BUDGET « SPANC » Présentation du Compte Administratif 2022	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOpte le compte administratif 2022 du budget «SPANC».	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ																
11	2023-021	BUDGET « VENTE DE CARBURANTS » Présentation du Compte Administratif 2022	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOpte le compte administratif 2022 du budget «VENTE DE CARBURANTS».	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ																
12	2023-022	Affectation du résultat	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE l'affectation du résultat présentée pour les budgets : Principal, Locaux nus, Locaux aménagés, Déchets, La Naute, GEMAPI, Assainissement, SPANC, Vente de carburants.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ																
13	2023-023	Fixation du taux d'imposition 2023	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire : DÉCIDE de voter les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit : Taxe d'habitation (résidence secondaire) 12.71 % Taxe sur le Foncier Bâti 1.69 % Taxe sur le Foncier non Bâti 4.31 % Cotisation Foncière des Entreprises 26.76 %	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ																
14	2023-024	Fixation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023 - TEOM	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire : DÉCIDE de voter les taux de TEOM suivants : Communauté de communes Haut Pays Marchois 16.15 % Communauté de communes Auzances-Bellegarde 15.95 % <i>(Hors Sermur)</i> Commune de Sermur 14.29 % Communauté de communes de Chénérailles : 13.38 %	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ																
15	2023-025	Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2023	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire : DÉCIDE d'arrêter le produit de la taxe pour la « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » à 90 000 € au titre de l'année 2023 ;	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 4 abstentions 21 contre																
16	2023-026	Participations et subventions à inscrire au budget primitif 2023	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire : VALIDE les propositions de participations et subventions à inscrire au budget primitif 2023 pour un montant de 201 393.73 € .	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ																
17	2023-027	Subventions d'équilibre à inscrire aux budgets primitifs 2023	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire : VOTE les subventions d'équilibre prévisionnelles, comme suit : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Subventions d'équilibre des budgets annexes à inscrire au budget primitif principal 2023</th> </tr> <tr> <th style="width: 50%;">Compte</th> <th style="width: 15%;">Budget annexe</th> <th style="width: 35%;">Subvention d'équilibre 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3" style="text-align: center;">6521 Déficit des budgets annexes à caractère administratif</td> <td style="text-align: center;">Site de La Naute</td> <td style="text-align: right;">31 348.20 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Locaux nus</td> <td style="text-align: right;">115 865.74 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">SPANC</td> <td style="text-align: right;">16 000.00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Total à inscrire</td> <td style="text-align: right;">163 213.94 €</td> </tr> </tbody> </table>	Subventions d'équilibre des budgets annexes à inscrire au budget primitif principal 2023			Compte	Budget annexe	Subvention d'équilibre 2023	6521 Déficit des budgets annexes à caractère administratif	Site de La Naute	31 348.20 €	Locaux nus	115 865.74 €	SPANC	16 000.00 €	Total à inscrire		163 213.94 €	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Subventions d'équilibre des budgets annexes à inscrire au budget primitif principal 2023																				
Compte	Budget annexe	Subvention d'équilibre 2023																		
6521 Déficit des budgets annexes à caractère administratif	Site de La Naute	31 348.20 €																		
	Locaux nus	115 865.74 €																		
	SPANC	16 000.00 €																		
Total à inscrire		163 213.94 €																		

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
FINANCES - Votes des budgets 2023				
18	2023-028	Vote du budget principal 2023	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire : VOTE le budget principal 2023.	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 15 abstentions
19	2023-029	Vote du budget « Locaux aménagés » 2023	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire : VOTE le budget « Locaux aménagés » 2023.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
20	2023-030	Vote du budget « Locaux nus » 2023	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire : VOTE le budget « Locaux nus » 2023.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
21	2023-031	Vote du budget « Déchets » 2023	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire : VOTE le budget « Déchets » 2023.	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 1 abstention
22	2023-032	Vote du budget « La Naute » 2023	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire : VOTE le budget « La Naute » 2023.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
23	2023-033	Vote du budget « GEMAPI » 2023	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire : VOTE le budget « GEMAPI » 2023.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
24	2023-034	Vote du budget « Assainissement » 2023	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire : VOTE le budget « Assainissement » 2023.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
25	2023-035	Vote du budget « SPANC » 2023 <i>(Service Public d'Assainissement Non Collectif)</i>	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire : VOTE le budget « SPANC » 2023.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
26	2023-036	Vote du budget « Vente de carburants » 2023	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire : VOTE le budget « Vente de carburants » 2023.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE				
27	2023-037	Vente d'une maison sur la commune de Chard <i>(Annule & remplace 2022-172 du 30 novembre 2022)</i>	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, ACCEPTÉ la vente de l'ensemble immobilier sis 2, rue du Moulin à Chard, cadastré sous le numéro 329 de la section C, à la commune de CHARD, au prix de 20 000 € ; DÉCIDE que l'ensemble des frais (notariés, bancaires) sont à la charge de l'acquéreur ; RÉGULARISE, aux termes de la vente, une délégation d'assurance au profit de la commune suite au sinistre de grêle du 4 juin 2022, et VERSE à la commune toutes sommes perçues de sa compagnie d'assurance à ce titre, après déduction de la franchise ; DÉCIDE que la commune de CHARD prendra l'engagement de faire effectuer, à sa charge et à ses frais, les travaux de toiture, y compris ceux dus au sinistre de grêle du 4 juin 2022 et ce, quel qu'en soit le coût final ; AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
28	2023-038	Fonds de concours attribué dans le cadre de la politique du commerce à la commune de Saint-Georges-Nigremont	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE le fonds de concours présenté ; AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE				
29	2023-039	Fonds de concours attribué dans le cadre de la politique du commerce à la commune de Peyrat la Nonière	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE le fonds de concours présenté ; AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
RESSOURCES HUMAINES				
30	2023-040	Autorisation de recours à un contrat d'apprentissage (Service GEMAPI)	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, RECOURT au contrat d'apprentissage ; AUTORISE l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti INSCRIT les crédits nécessaires au budget GEMAPI 2023 ; AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec l'organisme de formation.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
31	2023-041	Recours à des vacataires	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, AUTORISE le Président à recruter des vacataires ; FIXE la rémunération de chaque vacation à 500 € brute la journée ; INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2023 ; DONNE tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette délibération.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
32	2023-042	Signature avec les CDG23 d'une convention d'adhésion d'accompagnement administratif relative au suivi des agents en congé de maladie dans le cadre des examens médicaux effectués par la médecine agréée	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, AUTORISE le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion, portant adhésion d'accompagnement administratif de suivi des agents en congé de maladie, dans le cadre des examens médicaux effectués par la médecine agréée.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
SCOLAIRE				
33	2023-043	DETR 2023 Plan de financement définitif	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, - VALIDE le plan de financement définitif lié au dossier DETR 2023 « Travaux dans les écoles du territoire » ; - AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de ce dossier ; - INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2023.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
34	2023-044	Motion relative aux fermetures de classes en Creuse	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE la motion présentée et demande, en fonction des éléments présentés : <ul style="list-style-type: none"> - zéro fermeture de classe, - zéro fermeture d'école, - trente créations de poste. AUTORISE le Président à signer la motion et à la transmettre à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
PETITE-ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE				
35	2023-045	Construction d'une micro-crèche fixe et d'un ALSH	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE le nouveau périmètre du projet de construction d'un équipement comportant une micro-crèche et un ALSH « extra-scolaire » porté par la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine ; VALIDE le plan prévisionnel de financement global de l'opération ; AUTORISE le Président à poursuivre la consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet global du pôle « petite-enfance » et ALSH extra-scolaire ; SOLLICITE l'octroi de subventions auprès de la CAF, de la MSA et de l'État conformément au plan de financement prévisionnel ; AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.</p>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
SANTÉ				
36	2023-046	Avenant n°1 à la convention d'action foncière avec l'EPFNA pour le maintien du cabinet médical de Mainsat	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE l'avenant n°1 présenté ; AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1, ainsi que tout document relatif à ce dossier ; VALIDE le financement présenté ; DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2023.</p>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
GEMAPI				
37	2023-047	Programmation 2023 du contrat territorial Hautes Vallées du Cher	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE la programmation des actions communes 2023 du Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher telle que présentée ; AUTORISE le Président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.</p>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
38	2023-048	Convention de mise à disposition de données par le département de la Creuse	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE la convention d'échange de données présentée ; AUTORISE le Président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.</p>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ASSAINISSEMENT				
39	2023-049	Conventions de mise à disposition de personnel et matériel communaux pour l'exploitation des stations d'épuration	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, ACTE la poursuite de ce mode de gestion ; AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir.</p>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
40	2023-050	Réhabilitation du réseau du collège d'Auzances : Plan de financement prévisionnel	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE le plan de financement présenté ; AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès des services financeurs ; AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.</p>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
TOURISME				
41	2023-051	Création d'un parcours Géocaching sur Bellegarde-en-Marche & refonte du parcours de Sermur	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE le projet de développement d'un nouveau parcours de Géocaching dans le cadre de l'opération Terra Aventura Nouvelle-Aquitaine sur les communes de Bellegarde-en-Marche et de Sermur ; APPROUVE le plan de financement prévisionnel ; AUTORISE le Président et la Vice-présidente en charge du « tourisme » à signer tout document afférent à la conduite de ce projet.</p>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
DÉCHETS				
42	2023-052	Transfert de la compétence « traitement » à EVOLIS 23 pour le secteur de l'ancien Haut Pays Marchois <i>(Mandat préalable au protocole d'accord)</i>	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, DONNE MANDAT à EVOLIS 23 afin d'entamer, dès le début d'année 2023, la recherche d'opérateurs pour le traitement des OMR, le cas échéant pour d'autres flux, et pour le compte de toutes les entités devant rejoindre le syndicat pour le volet « traitement » de la compétence « déchets » dans les années à venir, orientation que la communauté de communes a acté en juin 2022 ; AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge de la compétence à signer tout document relatif à ce dossier.	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 1 abstention
43	2023-053	Adhésion au groupement de commande sur le marché de prestations intellectuelles pour une étude, dont l'objet est, l'optimisation des services publics sur la gestion des déchets	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ; VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ; VU le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ; APPROUVE l'adhésion au groupement de commande ; AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention jointe désignant la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest comme le Coordonnateur et à signer tout acte concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
SYNDICAT MIXTE EST CREUSE				
44	2023-054	Convention définissant l'objet et les modalités de versement de la cotisation 2023	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE le montant de la cotisation, s'élevant à 60 534 €, au Syndicat Mixte Est Creuse Développement ; INSCRIT ce montant au budget primitif 2023 ; AUTORISE le Président à signer la convention définissant l'objet et les modalités de versement de cette cotisation.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
POLITIQUE DU LOGEMENT & CADRE DE VIE				
45	2023-055	Convention de partenariat 2023-2024 entre les EPCI et le Conseil Départemental pour la prorogation des 2 Programmes d'Intérêt Général (PIG) visant à l'amélioration de l'habitat	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE la convention de partenariat présentée ainsi que la contribution à hauteur de 8 050 € ; INSCRIT les crédits au budget 2023 ; AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat ainsi que tout document relatif à ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
FINANCES				
46	2023-056	Mise en place d'une autorisation de paiement / crédit de paiement (AP/CP) Programme d'investissement 2023-2025	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE les propositions d'AP/CP présentées ; AUTORISE le Président à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire au suivi de ce dossier ; DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2023.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h.

Fait à Auzances, le 11 avril 2023

11 avril 2023